

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE

SOCIETE :

TVA : BE.....

NOM DU RESPONSABLE :

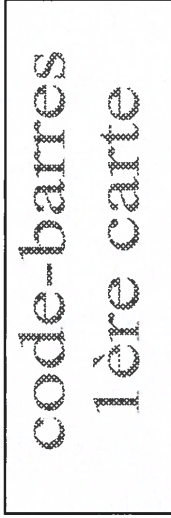
ADRESSE :N°.....Bte.....

CODE POSTAL :LOCALITE :

IMMATRICULATION VEHICULE : (1^{er} véhicule)

TELEPHONE :

0 Oui, je suis active en Sud-Hainaut



CARTE SUPPLEMENTAIRE (2 €/carte) :

0 Non 0 Oui (les quantités enregistrées seront automatiquement intégrées à celle de la société).

IMMATRICULATION VEHICULE SUPPLEMENTAIRE :



Je déclare avoir pris connaissance du règlement en vigueur sur l'utilisation des recyparcs.

DATE : SIGNATURE :

Cadre à compléter par Ipalle Données vérifiées



ACCES DES PME AUX RECYPARCS

Dans le cadre de l'obligation de tri des déchets imposée par la Wallonie aux PME, Ipalle leur ouvre son réseau de recyparcs pour le dépôt de déchets non dangereux.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCES PME ?

Pour bénéficier de ce service, l'entreprise doit acquérir une carte d'accès valable un exercice au prix de 10 € TTC. La carte est directement remise sur le recyparc moyennant présentation de ce formulaire dûment rempli.

Des cartes supplémentaires (4 au maximum) sont disponibles pour la même entreprise au prix de 2 € TTC.

Lors de chaque visite, l'agent du recyparc scannera obligatoirement la carte d'accès avant d'autoriser le dépôt.

Les déchets doivent être correctement triés avant chaque visite au recyparc. Les quantités déposées sont limitées à 3 m³ par jour, par PME, par recyparc et par type de déchet.

La carte d'accès est valable pour tous les recyparcs du Sud-Hainaut.

DECHETS ACCEPTES ET TARIFS

La carte d'accès permet le dépôt gratuit des déchets suivants : Déchets d'équipement électriques et électroniques, PMC, papier/carton, verre d'emballage, films et housses en plastique, huiles et graisses de friture, piles et accumulateurs, pneus de voiture (max 12 par an), métaux, textiles non-souillés.

Les apports de déchets sont encodés comme suit :

Un coffre de break ou quantité inférieure	1 point
Remorque simple essieu	2 points
Remorque double essieux	3 points

Les tarifs sont affichés sur les recyparcs et sur le site www.ipalle.be

L'envoi d'une facture mensuelle est possible sur demande écrite (formulaire disponible sur le recyparc).

Les dépôts de déchets dangereux (asbeste, déchets spéciaux, huiles moteur, ...) ne sont pas autorisés.

Les véhicules nécessitant un permis C ne sont pas autorisés à accéder aux recyparcs (cf. art. 9 du règlement)

HORAIRES

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	12h30 à 18h
Mardi	9h à 12h	12h30 à 18h
Mercredi	9h à 12h	12h30 à 18h
Jedi	9h à 12h	12h30 à 18h
Vendredi	9h à 12h	- (*)
Samedi	- (*)	- (*)
Dimanche	Fermé	Fermé

(*) accès réservé aux particuliers

Aucun véhicule n'est admis à pénétrer sur le site ¼ d'heure avant la fermeture.

EXTRAIT DU REGLEMENT D'UTILISATION DES RECYPARCS

Article 12

Respect de la vie privée

- IPALLE s'engage à respecter la législation sur la vie privée en vigueur en Belgique : les traitements de données à caractère personnel sont soumis à la loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Les textes légaux peuvent être consultés sur le site de la Commission de la protection de la vie privée <http://www.privacy.fgov.be/>.

Informations et données collectées

- Les informations collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et numéro de plaque du véhicule.
- Les données collectées ne sont accessibles qu'à IPALLE et à ses préposés.
- Lors de votre visite sur le recyparc, des données personnelles vous concernant pourront être traitées par le biais d'un formulaire. Ces données sont recueillies afin de sécuriser et contrôler l'accès à nos recyparcs.
- Les données ne seront transmises à aucun tiers sans consentement préalable de la personne concernée.

Droits d'accès et rectification

- Il est toujours possible de vérifier l'état des données vous concernant ou en faisant la demande à IPALLE.
IPALLE vous répondra dans les meilleurs délais, après avoir vérifié votre identité. En cas de données erronées, inexactes ou incomplètes, vous pourrez évidemment demander de rectifier ces informations.
De même, si vous estimez que la loi sur la protection de la vie privée n'est pas respectée, vous pouvez contacter IPALLE à l'adresse suivante : IPALLE - Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes.
- En remplissant le formulaire, vous acceptez expressément la politique de respect de la vie privée d'IPALLE et consentez à ce qu'IPALLE recueille et traite les données vous concernant selon les modalités et principes décrits dans la présente.
- Si vous souhaitez que vos données soient supprimées de notre base de données, il vous suffit de contacter IPALLE qui s'engage à le faire dans les meilleurs délais et désactivera votre carte.

Sécurité

- IPALLE s'engage à tout mettre en œuvre pour que les mesures de sécurité appropriées soient prises pour vous protéger notamment de la perte, de l'usage abusif, de la communication à tout tiers non autorisé ou de l'altération des informations et données à caractère personnel collectées.

Droits d'accès et rectification

- Le responsable pour le traitement de vos données à caractère personnel est le Directeur Général d'IPALLE.